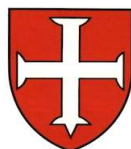


CANTON DE VAUD



COMMUNE DE CRANS
LÉGISLATURE 2021 – 2026

AU CONSEIL COMMUNAL

Préavis No 39/25

RAPPORT DE GESTION 2024

DÉLÉGUÉS :

LA MUNICIPALITÉ IN CORPORE

Table des matières

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET ACTIVITÉS DU SYNDIC.....	4
1.1 STRUCTURE DE LA MUNICIPALITÉ	4
1.2 STRUCTURE DU PERSONNEL COMMUNAL.....	5
1.3 SÉANCES DE LA MUNICIPALITÉ	6
1.4 PRÉAVIS MUNICIPAUX DÉPOSÉS	6
1.5 PRÉAVIS MUNICIPAUX BOUCLÉS.....	7
1.6 PRÉAVIS MUNICIPAUX EN COURS	7
1.7 DROITS D'INITIATIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX EN COURS.....	8
1.8 AFFAIRES SPÉCIFIQUES	8
1.9 OFFICE DU TRAVAIL.....	10
2. FINANCES.....	13
3. BÂTIMENTS, MOBILITÉ, DÉVELOPPEMENT DURABLE, URBANISME	14
3.1 BATIMENTS.....	14
3.2 DÉVELOPPEMENT DURABLE	16
3.3 MOBILITÉ	17
3.4 URBANISME	17
4. POLICE CONSTRUCTIONS, ROUTES, ÉCLAIRAGE, PORT, INFORMATIQUE ..	18
4.1 POLICE DES CONSTRUCTIONS.....	18
4.2 ROUTES.....	20
4.3 ÉCLAIRAGE PUBLIC	21
4.4 PORT.....	22
4.5 INFORMATIQUE	23
5. PAROISSE, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE, ÉCOLES	24
5.1 PAROISSE	24
5.2 SOCIAL	24
5.3 CULTURE / DURABILITÉ.....	24
5.4 ÉCOLE /APEJ.....	27
5.5 BIBLIOTHÈQUE	29
5.6 ARSCO	30
6. ESPACES VERTS-VOIRIE, Cimetière, COMPOST, FORÊTS, SITSE, EC-EU	31
6.1 ESPACES VERTS-VOIRIE	31
6.2 Cimetière.....	32
6.3 FORÊTS	32
6.4 COMPOST.....	32
6.5 SITSE	32
6.6 EAUX CLAIRES – EAUX USÉES.....	33
6.7 PARCS ET LOISIRS.....	33
6.8 PLAN CANICULE.....	33
6.9 DÉCHETTERIE	33
7. POLICE, ORPC et SDIS	34
7.1 ACTIVITÉS DE LA POLICE INTERCOMMUNALE (PNR)	34
7.2 ORGANISATION RÉGIONALE DE PROTECTION CIVILE ORPC.....	34
7.3 SDIS	35
8. CONCLUSIONS	36

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu de l'article 93c, alinéa 2, de la Loi vaudoise sur les Communes du 28 février 1956, en son état au 1^{er} juillet 2013, et de l'article 93 du Règlement du Conseil communal du 1^{er} janvier 2017, la Municipalité vous présente son rapport de gestion pour l'exercice 2024, objet de ce préavis No 39/25.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET ACTIVITÉS DU SYNDIC

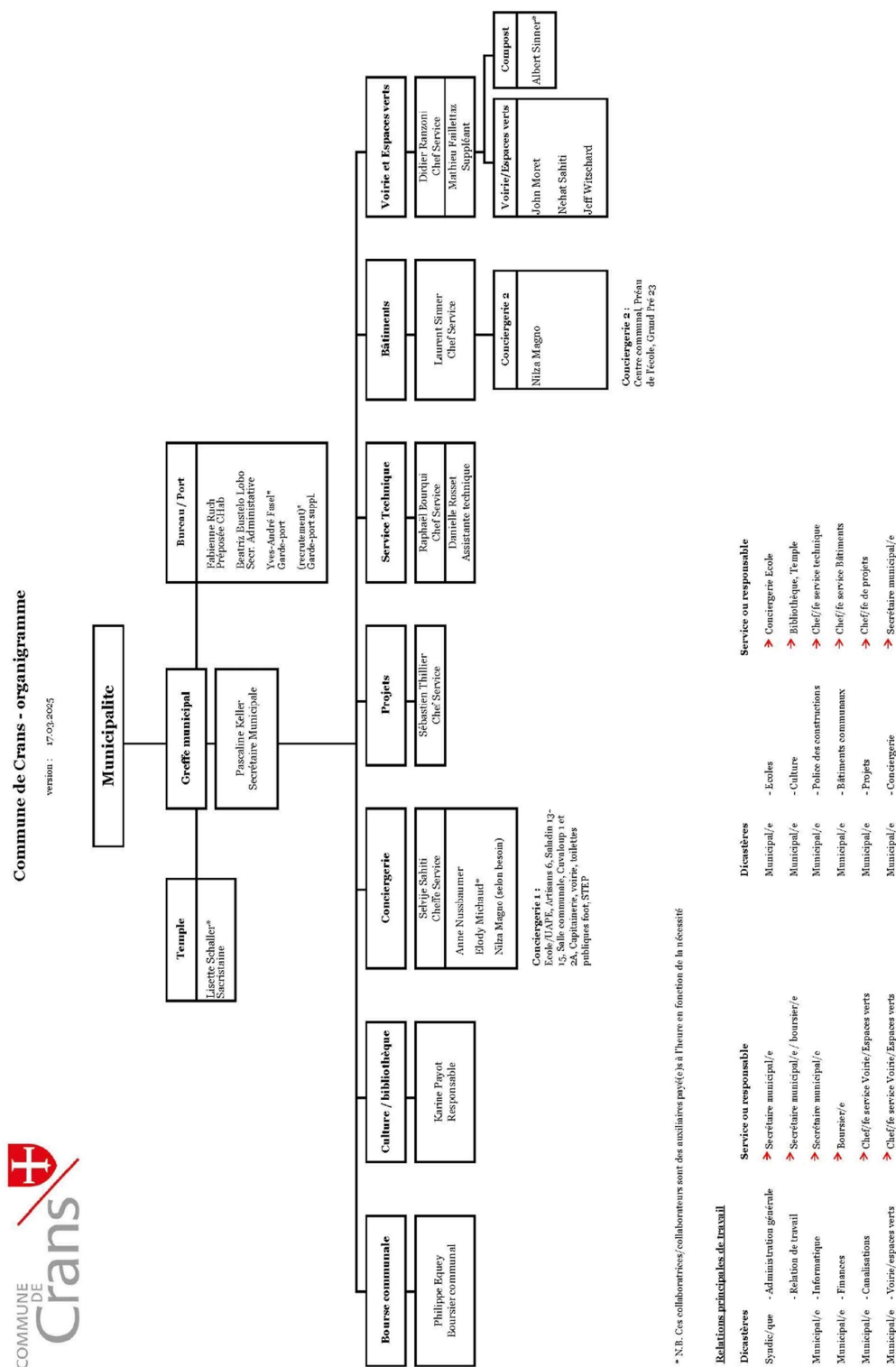
1.1 STRUCTURE DE LA MUNICIPALITÉ

Les membres qui ont composé la Municipalité durant l'année 2024 sont

	en charge des tâches suivantes dans son dicastère :
Robert Middleton Syndic	• Administration générale • Questions juridiques et contentieux • Relations publiques, sociétés locales et presse • Police, SDIS • Sport
Johanna Pini Municipale	• Finances communales • Bâtiments communaux • Mobilité • Développement durable (collégial) • Urbanisme, PGA (collégial)
Marie-Noëlle Gay Municipale	• Enfance, Crèche • Ecole primaire et secondaire • Transports scolaires • Affaires sociales • Culture et « Quoi à Crans ? » • Cultes et Paroisse
Bernard Henrioux Municipal	• Canalisations EC EU – SITSE • ORPC • Voirie et espaces verts • Déchetteries et compost • Forêts, pâturages, terrains, chalets • Cimetière • Cours d'eau
Yvan Rueff Vice-Syndic de janvier 2024 à juin 2026	• Police des constructions • Routes • Port • Éclairage public • Informatique

1.2 STRUCTURE DU PERSONNEL COMMUNAL

Organigramme de l'Administration communale qui recense un ETP de 13.3 (2023 : 13,165) pour les employés à taux fixe et un ETP estimé à 2.1 (2023 : 1.9) pour les auxiliaires.



(Organigramme au 17.03.2025)

1.3 SÉANCES DE LA MUNICIPALITÉ

Durant l'année 2024, la Municipalité a tenu 42 séances ordinaires et 8 extraordinaires.
La Municipalité a déposé les préavis suivants devant le Conseil communal :

1.4 PRÉAVIS MUNICIPAUX DÉPOSÉS

No	Titre	Montant	
		Demandé	accordé (séance CC)
23/24	Demande d'un crédit de CHF 154'023.70 pour la réfection de la surface de trois des quatre terrains du Tennis Padel Club de Crans (TPC)	CHF 154'023.70	Accepté (26 février 2024)
24/24	Demande a posteriori d'un crédit de CHF 194'100.- (TTC) intégralement remboursable par le canton pour les travaux en forêt de protection sur les rives du Nant de Pry	CHF 194'100.-	
25/24	Création d'un Fonds pour le développement durable		Accepté (27 mai 2024)
27/24	Comptes 2023		Accepté (24 juin 2024)
28/24	Rapport de gestion 2023		
26/24	Révision du règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires		Accepté (23 septembre 2024)
29/24	Demande d'un crédit de CHF 39'997.- (TTC) pour la réfection et l'entretien du collecteur E.C. au Chemin des Sports	CHF 39'997.-	
31/24	Demande d'un crédit de CHF 142'690.- (TTC) pour un crédit en vue de financer la phase d'étude de la première étape du réaménagement de la zone de sport et de loisirs	CHF 142'690.-	
32/24	Arrêté d'imposition 2025		Accepté (28 octobre 2024)
33/24	Budget 2025		
30/24	Demande d'un crédit de CHF 91'885.- (TTC) pour la réfection et l'entretien du réseau d'assainissement entre le chemin du Prince, le chemin du Bochet et le chemin des Vignes	CHF 91'885.-	Accepté (2 décembre 2024)
34/24	Adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon SRGZA		
35/24	Demande d'un crédit de CHF 265'000.- (TTC) pour un crédit en vue de financer la rénovation et la mise en conformité de l'éclairage de la zone sportive	CHF 265'000.-	
36/24	Demande d'un crédit de CHF 39'455.- (TTC) en vue de financer la phase d'étude de la réfection et de l'agrandissement du terrain de football en herbe et de l'installation d'un street workout	CHF 39'455.-	

1.5 PRÉAVIS MUNICIPAUX BOUCLÉS

No	Titre	Montant	
		accordé (séance CC)	Réalisé
12/22	Demande d'un crédit de CHF 330'000.- pour la création de deux arrêts de bus et d'un passage piéton le long de la route cantonale no 1-B-P, au lieu-dit « Les Landes »	CHF 330'000.-	CHF 311'182.70
15/23	Demande d'un crédit de CHF 60'000.- pour une étude relative au réaménagement de la parcelle n°32 (espace sportif et de loisirs du haut du village)	CHF 60'000.- (22 mai 2023)	CHF 55'450.95
23/24	Demande d'un crédit de CHF 154'023.70 pour la réfection de la surface de trois des quatre terrains du Tennis Padel Club de Crans (TPC)	CHF 154'023.70 (26 février 2024)	CHF 154'023.70
24/24	Demande a posteriori d'un crédit de CHF 194'100.- (TTC) intégralement remboursement par le canton pour les travaux en forêt de protection sur les rives du Nant de Pry	CHF 194'100.- (26 février 24)	CHF 194 100.-

1.6 PRÉAVIS MUNICIPAUX EN COURS

Les préavis suivants sont encore ouverts au 31 décembre 2024 :

No	Titre	Montant	
		demandé	Accordé (séance CC)
29/24	Demande d'un crédit de CHF 39'997.- (TTC) pour la réfection et l'entretien du collecteur E.C. au Chemin des Sports	CHF 39'997.-	Accepté (23 septembre 2024)
31/24	Demande d'un crédit de CHF 142'690.- (TTC) pour un crédit en vue de financer la phase d'étude de la première étape du réaménagement de la zone de sport et de loisirs	CHF 142'690.-	
30/24	Demande d'un crédit de CHF 91'885.- (TTC) pour la réfection et l'entretien du réseau d'assainissement entre le chemin du Prince, le chemin du Bochet et le chemin des Vignes	CHF 91'885.-	Accepté (2 décembre 2024)
35/24	Demande d'un crédit de CHF 265'000.- (TTC) pour un crédit en vue de financer la rénovation et la mise en conformité de l'éclairage de la zone sportive	CHF 265'000.-	
36/24	Demande d'un crédit de CHF 39'455.- (TTC) en vue de financer la phase d'étude de la réfection et de l'agrandissement du terrain de football en herbe et de l'installation d'un street workout	CHF 39'455.-	

1.7 DROITS D'INITIATIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX EN COURS

(art. 58ss du règlement du CC)

Titre	Déposé le	Répondu le (séance CC)
Interpellation de Mme Isabelle Nussbaum concernant l'avenir des partenariats de Crans avec les communes environnantes	26 février 2024	
Motion « <i>poêle chaud, un patrimoine à préserver</i> »	Octobre 2020	Réponse apportée lors de la séance du 27 mai 2024
Postulat de Mme Neslihan Kurt " <i>Pour limiter la vitesse à 30 km/h dans la zone école</i> "	26 juin 2023	Réponse apportée lors de la séance du 2 décembre 2024

1.8 AFFAIRES SPÉCIFIQUES

Outre les affaires courantes, les points suivants ont été traités :

Délivrance d'autorisations, telles que :

- Abattage d'arbres (exigences cantonales supplémentaires) ;
- Utilisation du domaine routier (fouilles)
- Pose de sous-compteurs (auprès des Services industriels de la Ville de Nyon);
- Traitement des demandes de manifestations via le portail POCAMA et autorisations municipales pour diverses manifestations sur territoire communal ;
- Location ou mise à disposition des locaux communaux.

Interventions directes, telles que :

- Réponse à des oppositions aux demandes de permis de construire ;
- Représentation de la Municipalité à la Cour de Droit Administratif et Public (CDAP), ainsi qu'au Tribunal fédéral ;
- Contacts en vue de faciliter des rapports de bon voisinage ;
- Entretiens préliminaires dans le cadre de dépôt de dossier de construction ;
- Mesures prises suite à une expulsion forcée.

Gestion du personnel :

- Nomination de M. Yves-André Fasel au poste de garde-port, en remplacement de M. Kiet Dang, dès le 1^{er} septembre 2024.
- Nomination de Mme Pascaline Keller au poste de Secrétaire Municipale, en remplacement de M. Roland Bersier (maladie), dès le 1^{er} septembre 2024 ;
- Nomination de Mme Fabienne Ruch au poste de préposée au Contrôle des habitants, en remplacement de Mme Ginette Lamon Pellaton (maladie), dès le 7 octobre 2024.
- Démission de M. Luigi Villari Falcone, Garde-port suppléante, au 15 octobre 2024 ;
- Création du poste de « Chef de projets infrastructures » et redéfinition de différents cahiers des charges.

Participations aux séances et consultations

- Assemblées des syndics du district (le Syndic fait partie du Bureau des Syndics) ;
- Association des Communes vaudoises (AdCV) (le Syndic a démissionné du Comité en août 2023) ;
- Union de Communes vaudoises (UCV) ;
- Participation aux différentes instances intercommunales dont Crans fait partie (Ecoles, Police, SDIS, ORPC, SITSE, Forêts, ACP, Affaires culturelles, culturelles et sociales, TéléDôle)
- Inspection annuelle de la Préfecture ;
- Contacts avec les sociétés locales.

Organisations de manifestations :

- Concerts au Temple ;
- Ciné-Lac ;
- Accueil des nouveaux citoyens ;
- Fête nationale du 1^{er} août ;
- Repas de Noël des seniors ;
- Visite des personnes fêtant leur anniversaire de 90 ans et de 100 ans.

Études et prise de position sur des dossiers spécifiques, tels que :

- Péréquation et facture sociale ;
- Protection de la nature et de la faune ;
- Développement durable ;
- Suivi de dossiers d'infrastructure régionale, requalification et réduction de bruit de la RC1, suivi de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) et de la vision territoriale transfrontalière (VTT).

Naturalisations :

Le Greffe a enregistré 28 nouveaux dossiers au cours de l'année 2023 (2023 : 9).

Lors de l'année 2024, la Municipalité a effectué 41 rencontres de candidats (2023 : 11). Tous les candidates et candidats ont fait une excellente impression, en prouvant leur degré de préparation et leur implication dans la communauté locale.

Au 31 décembre 2024, la Municipalité dénombre 5 dossiers en cours de procédure communale (2023 : 43).

Divers :

- Suivi statistique du patrimoine communal (assurances, registre foncier, cadastration, loyers, etc.) ;
- Statistiques diverses ;
- Résiliation et attribution de baux à loyer dans divers bâtiments communaux ;

Attribution des dons, jetons du Conseil 2024 et subventions :

- | | |
|--|---|
| • Association Pro-Jet | • Bibliothèque sonore Romande |
| • Miellerie de Céligny | • Fondation Théodora |
| • Harmonie de Terre Sainte – 72 ^{ème} giron des musiques à Coppet | • Golden festival |
| • Volley Ball La Côte | • Etoile de la Dôle |
| • La Revue des Corbeaux | • NRTV |
| • Les Musicales de Coppet | • Collectif des amis du chemin de St-Jacques |
| • Société de Développement de Crans | • Association Vaudoise des Parents d'Enfants Déficiants Auditifs (AVPEDA) |
| • Le Hivernales | • Giron Fédération des Jeunesses du District de Nyon |
| • Variations Musicales | • Association des Amis des bateaux à vapeur du Léman |
| • Théâtre de Terre Sainte | • Association Camerata Contrepoint |
| • Ensemble vocal de Terre Sainte | • Fondation Homme et Nature |
| • Volley Dames de Crans | |
| • Fondation Etoile Filante | |

Répartition d'un montant d'une valeur de CHF 10'000.- (donation d'un généreux Corbeau) :

- CHF 5'000.- en faveur des personnes âgées (Concert Louis Armstrong le Roi du Jazz, le 29 octobre)
- CHF 2'500.- à diviser entre chacune des options :
 - CHF 1'250.- pour le fonds de développement durable du PECC
 - CHF 1'250.- pour la renovation des Bâtiments communaux aux norms énergétiques
 - CHF 2'500.- pour les organismes suivants : Lutte contre le frelon asiatique, Table couvre-toi et L'Eclou

1.9 OFFICE DU TRAVAIL

CONTRÔLE DES HABITANTS ET BUREAU DES ETRANGERS

Le Contrôle des Habitants (CdH) a pour but de fournir aux autorités et aux administrations publiques les renseignements dont elles ont besoin, y compris à des fins statistiques, au sujet des personnes établies dans sa commune. Le CdH consiste essentiellement à localiser la population résidente, non pas tant pour des raisons de police, que pour permettre à l'Etat et aux communes d'accomplir nombre de leurs tâches.

Le CdH ne sert pas seulement à tenir le rôle des contribuables ou le registre civique, mais est indispensable pour répartir entre les communes certaines charges publiques qui se fondent sur le critère de la population résidente. C'est en outre au CdH qu'il incombe de fournir les bases statistiques permettant d'établir une planification convenable. Le CdH met aussi à disposition du public des renseignements qui, sans porter atteinte à la protection de la sphère privée, peuvent faciliter les relations entre les particuliers.

ÉVOLUTION DE LA POPULATION

La population résidente permanente comprend la population suisse établie et la population étrangère bénéficiant d'un permis de séjour. **Au 31.12.2024 elle se montait à 2'466 (2'428 en 2023)**

A la suite de la décision du Conseil d'Etat du 14 décembre 2017, à des fins d'harmonisation avec l'Office fédéral de la statistique, deux catégories de personnes sont ajoutées à la population résidente permanente étrangère : **les fonctionnaires d'organisations internationales et la population du domaine de l'asile** résidant en Suisse depuis une année au moins.

Personnes en séjour : personnes conservant leur domicile politique et fiscal dans une autre commune. Par conséquent ces résidents sont à déduire de la population.

	2024					2023				
	Femmes	Hommes	Garçons (-16 ans)	Filles (-16 ans)	Total	Femmes	Hommes	Garçons (-16 ans)	Filles (-16 ans)	Total
Suisses	745	681	150	139	1715	739	684	145	141	1709
Etrangers	290	296	99	66	751	276	284	94	65	719
Personnes en séjour	25	16	1	0	42	19	15	1	1	36
TOTAL	1060	993	250	205	2508	1034	983	240	207	2464

Nous tenons à préciser que le canton nous fait parvenir, chaque année début mars, le nombre d'habitants de la population, inscrite en résidence principale, en incluant toutes les mutations rétroactives (arrivées, départs, décès, naissances) qui ont été annoncées les deux premiers mois de l'année suivante. Ces données correspondent à l'état du Registre cantonal des personnes (RCPers) au 31.12.2024. Au 4 mars 2025, le canton nous informait que la population de Crans avait été bloquée à 2'455 **habitants pour l'année 2024**

POPULATION ÉTRANGÈRE

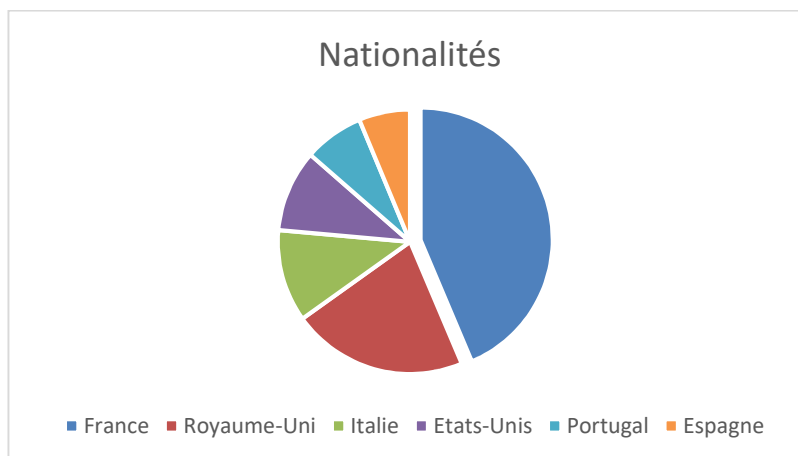
Au 31 décembre 2024, les étrangers présents dans la commune se répartissaient dans les catégories suivantes :

- **6** (8) Permis L (valables jusqu'à 364 jours)
- **231** (224) Permis B (réfugié, Etats Tiers ou UE/AELE)
- **368** (349) Permis C (valables 3 ans (Etats Tiers) ou 5 ans (CE/AELE))
- **6** (5) Permis Ci (membres de la famille au bénéfice d'une carte diplomatique et exerçant une activité lucrative)
- **22** (20) Permis S (personnes à protéger)
- **0** (0) Permis N et F (migrants)
- **110** (95) Personnes avec cartes diplomatiques

() = année précédente

NATIONALITÉS

Les étrangers résidant sur la commune de Crans représentent **58** nationalités, dont les plus représentées sont la France (209), le Royaume-Uni (103), l'Italie (54), les Etats-Unis (48) puis le Portugal (35) et l'Espagne (30).



CONFESSIONS

	2024	2023
➤ Nombre de protestants	409	430
➤ Nombre de catholiques	505	508
➤ Autres religions ou sans religion	1548	1490
TOTAL	2'466	2428

Principales mutations enregistrées

	2024	2023
Arrivées	242	263
Départs	210	220
Changements d'adresse	36	56
Décès	13	10
Divorces	8	12
Reconnaissance en paternité	2	2
Mariages	21	8
Naissances	13	9
Naturalisations	13	45

Le bureau a traité, délivré et renouvelé :

	2024	2023
Permis L, B, C, Ci et duplicata.	242	286
Permis S (réfugiés ukrainiens)	5	20
Demandes de cartes d'identité	47	62
Fiches pour l'AVS	88	73
Fiches pour l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie	331	332
Gestion des cartes journalières CFF et CGN*	194	406
Vente de billet Caribana **	0	413
Ainsi que :		
Attestations de domicile, de séjour, de vie et de départ		
Déclarations de prise en charge (tourisme)		
Acquisitions, cessions ou décès de chiens (157 chiens établis à Crans au 31.12.2024)		
Distribution de sacs taxés pour les jeunes enfants et seniors.		
Contrôle et validation des signatures récoltées lors d'initiatives populaire et référendum		

* Mise en place du nouveau système avec des cartes journalières dégriffées Commune.

** En 2024 Caribana a directement sollicité les habitants et géré la vente des billets.

En 2024, 7 dossiers de demande de **Revenu d'Insertion (RI)** ont été ouverts et/ou traités (6 dossiers en 2023). Le RI n'étant accordé que pour 24 mois au plus, l'Aide Sociale Vaudoise (ASV) prend le relai si cela est nécessaire. A notre connaissance, aucun habitant n'a bénéficié de cette aide en 2024.

2. FINANCES

Municipale responsable : Johanna Pini

Point de situation concernant les recours contre la facture sociale. (RM et JP)

Pour rappel, en juin 2023, le Tribunal fédéral a renvoyé à la CDAP, et de faite aux services cantonaux, « pour nouvelles décisions » les décomptes de la péréquation 2019 (et par implication, pour 2020-2022).

Par la suite, trente-cinq communes ont recouru contre la « nouvelle décision » concernant la péréquation 2022. Dans son arrêt du 14 mai 2024, le Tribunal cantonal CDAP a, d'une part, décidé ne pas entrer en matière sur l'ensemble de ces recours mais de choisir un « cas type » (Jouxten-Mézery) pour se déterminer, et a, d'autre part, ensuite rejeté le recours de cette commune.

Non seulement le traitement de ces recours par le choix arbitraire d'un cas type est contestable, mais les conclusions de ce jugement sur Jouxten-Mézery contredisent foncièrement le précédent jugement du même tribunal qui notait que le système de péréquation mis en place n'est "pas adéquat et entraîne des résultats qui ne sont conformes ni à l'autonomie communale définie par la Constitution vaudoise, ni au principe de proportionnalité qui exige qu'il existe un rapport raisonnable entre le but visé et les intérêts publics ou privés compromis."

Nous avons organisé, avec les Syndics de Mies, Pully et Rolle, deux réunions avec les Municipalités impliquées dans ce dernier recours. Lors de la première, en avril, trente-trois communes ont décidé de participer solidairement aux frais d'un recours au Tribunal fédéral concernant Jouxten-Mézery. La décision du TF créera un précédent pour les recours pendants, mais il n'a pas encore rendu son jugement. Par ailleurs afin de sauvegarder leurs intérêts, ces communes ont déposé, pro forma, des recours contre la péréquation 2023.

Lors de la deuxième, en août, les participants ont décidé d'encourager la commune de Mies à réclamer auprès de la Chambre patrimoniale cantonale, en tant que « *test case* », la restitution des sommes indûment perçues par le canton après annulation/révocation des montants déjà payées pour 2019-2023 (intérêts moratoires). Vingt-neuf communes ont décidé de participer aux frais de cette procédure, qui créera un précédent pour leurs propres réclamations à ce sujet. Le montant réclamé pour Mies se monte à CHF 3,5 millions. Le montant pour Crans n'a pas encore été calculé mais s'avoisinera très probablement de celui de Mies.

Les comptes 2024 font l'objet d'un préavis séparé.

3. BÂTIMENTS, MOBILITÉ, DÉVELOPPEMENT DURABLE, URBANISME

Municipale responsable : Johanna Pini

3.1 BATIMENTS

3.1.1 Organisation

En 2024, Laurent Sinner a été nommé responsable des bâtiments communaux, poste créé afin d'assurer un plus grand suivi des bâtiments et des projets à venir sur ces derniers. Dans ce cadre L. Sinner a effectué une formation de Gestion de Projet 1 -TÜV.

La création de listes de suivi et d'outils informatiques pour la gestion et la planification des travaux a été poursuivie. Une séance hebdomadaire de suivi a également été mise en place.

Suite à cela une présentation pour la commission des travaux sur l'état des bâtiments a été organisée répondant ainsi à sa demande.

3.1.2 Grand Pré 23

Un diagnostic amiante complet a été réalisé pour l'ensemble du bâtiment. Divers électroménagers ont été changés suite aux pannes de ces appareils chez les locataires. Dans la buanderie commune, la machine à laver a été changée. Un contrôle périodique du paratonnerre a été effectué.

Dans la Poussinière une vitre a été changée et une amélioration de la salle de bain avec une porte coulissante et des travaux de peinture a été réalisée.

Divers travaux courants d'entretien ont été réalisés.

3.1.3 Cuvaloup 1

Un remplacement de soupape du chauffe-eau avec une petite réparation du chauffage a été effectué.

Un rapport CECB+ a été demandé en fin d'année (la réception de celui-ci est prévue en début d'année 2025). Ce document sera très utile pour la planification et l'étude de rénovation pour ce bâtiment.

3.1.4. Artisans 6

L'année 2024 a été chargée pour cet immeuble. Nous avons changé le chauffe-eau qui était arrivé en fin de vie et créait un risque d'inondation pour le local technique. Dans ce cadre nous avons également dû remplacer une conduite d'eau dans le local de chaufferie.

Par ailleurs le changement de locataires dans 3 des 6 appartements a donné lieu à diverses interventions. Des travaux de peintures ont été réalisés, la réfection totale d'une salle de bain a été effectuée et divers remplacements d'électroménager ont été nécessaires. Ces mouvements de locataires étant difficilement prévisible cela a conduit à un dépassement budgétaire. Ainsi sur un budget de CHF 10'000.- nous avons dépensé CHF 35'000.-

3.1.5 Antoine Saladin 13-15

Afin de nous conformer aux recommandations de la SUVA différentes interventions ont été nécessaires. Nous avons finalisé la mise en conformité de notre chaufferie en modifiant la ventilation dans le couloir et les toilettes, et nous avons aussi acheté un ventilateur portatif, comme cela est exigé par la SUVA, afin de pouvoir entrer, si besoin, dans le silo à pellets. À l'entrée des locaux des sociétés, nous avons rafraîchi les peintures extérieures des boiseries.

Finalement il y a eu un changement de locataires et de petits travaux d'entretien courant ont été réalisés.

3.1.6 Route de Céligny 2

La présence de moisissures à l'intérieur du bâtiment nous a à nouveau été rapportée, et afin d'en comprendre la cause une ouverture proche des fenêtres a été réalisée. Les causes de cette problématique récurrente n'étant toujours pas bien définies une analyse plus poussée sera réalisée en 2025 à l'occasion de la libération d'un des appartements. Sur la base de ces constats nous examinerons les mesures d'assainissement à entreprendre.

Une hotte de ventilation a été changée et divers petits travaux d'entretien courant ont été réalisés.

3.1.7 Salle communale

Un rapport OFEN (bilan énergétique) a été réalisé. Ce document permet d'identifier les principales pistes de rénovation énergétique possibles et d'avoir une estimation de leurs coûts. Parallèlement à cela nous avons fait estimer quels seraient les coûts pour une démolition-reconstruction de ce bâtiment : les chiffres articulés sont entre 16 et 27 millions selon les variantes de parking, avec un coût pour le bâtiment estimé à 12,5 millions. Au vu de l'immense différence de coût entre la rénovation et une démolition-reconstruction la piste de la rénovation avec des améliorations doit être explorée.

Durant l'année différents petits travaux d'entretien ont été réalisés.

3.1.8 Centre communal

Suite au cambriolage du début d'année, nous avons changé toutes les portes des bureaux de l'administration. Au niveau du chauffage, certaines pièces dans la régulation du brûleur ont été changées. D'autre part pour répondre à la demande du Canton, nous avons dû remplacer les cordons anti-feu contenant de l'amiante sur nos portes vitrées au rez-inférieur.

Un contrôle périodique du paratonnerre a été effectué qui conduira à des travaux pour la mise en conformité en 2025.

Pour finir des petits travaux d'entretien ont été effectués.

Parallèlement à ces travaux nous avons poursuivi l'étude de faisabilité concernant la rénovation du centre communal. Dans ce cadre nous avons évalué les différentes alternatives possibles concernant les aménagements intérieurs. Suite à cela nous avons rédigé un préavis de crédit d'étude pour la rénovation du centre communal qui sera soumis au Conseil Communal en mars 2025.

3.1.9 Chalet de Cuvaloup

Afin de mieux comprendre l'état de ce chalet une étude CECB+ a été demandée en fin d'année, et nous allons la recevoir d'ici fin mars 2025. Cela nous permettra d'estimer les travaux à entreprendre pour améliorer ce bâtiment.

Un remplacement du moto-ventilateur condenseur sur le groupe frigorifique a été nécessaire, et sur la terrasse extérieure une réfection complète de la barrière a été réalisée.

3.1.10 École

Concernant l'école, comme chaque année, des stores à lamelles ont dû être remplacés. À l'avenir, nous allons les remplacer par des stores en toile qui seront nous l'espérons moins délicats. Dans le réfectoire de l'accueil de jour une remise en état du parquet a été réalisée. Suite à l'entretien annuel de la toiture, des réparations sur le placage ont été effectuées afin de remédier à certaines anomalies.

Une étude pour agrandir les fenêtres de la salle marteau au sous-sol a également été réalisée (afin de répondre à certaines exigences du canton). Cependant vu les montants estimés, il a été convenu avec l'APEJ, de ne pas entreprendre ces travaux et de répondre aux demandes du canton par des mesures organisationnelles. La salle est ainsi utilisée de manière ponctuelle tout en répondant aux besoins de l'APEJ.

Afin d'empêcher l'accès à la marquise de l'école, le garde-corps de la barrière a été surélevé.

Un contrôle périodique du paratonnerre a été effectué, ce qui amènera des travaux pour la mise en conformité en 2025.

3.1.11. Temple

Suite aux plaintes des voisins, l'éclairage extérieur du Temple a été changé.

Une révision de la citerne à mazout été réalisée. Un contrôle OIBT du tableau électrique a également été effectué, entraînant une remise en conformité ainsi que le remplacement de la domotique du temple qui était défectueuse.

3.1.12 Buvette du Port, CNC.

Cette année, un remplacement du système d'alarme de la buvette a été nécessaire. D'autre part il a fallu intervenir sur la chaudière à gaz pour changer la pompe de circulation et sa carte-mère. Un gros entretien sur la toiture a également été effectué (grattage de mousse sur le gravier).

3.1.13 Tennis Club

Un contrôle OIBT avec une remise en conformité a été effectué.

De plus, une réfection de la peinture des boiseries extérieur a été réalisée.

3.1.14 Vestiaires du Foot

Des petits entretiens annuels ont été effectués comme le détartrage du chauffe-eau.

3.1.15 Chalet de Poêle-Chaud

Une étude de rénovation avec la rédaction d'un préavis est en cours.

3.1.16 Cabanon de pétanque

Rien à signaler.

3.1.17 Dépendance du Bugnon

Un entretien annuel sur la toiture a été effectué.

3.2 DEVELOPPEMENT DURABLE

La politique de développement durable est mise en place dans le cadre du Plan énergie et climat communal (PECC). Après l'adoption de ce plan en 2023 nous sommes à présent dans la phase de mise en œuvre des actions sélectionnées.

En 2024 nous avons travaillé à la création d'un fonds pour le développement durable (PECC fiche n°2) dont les objectifs sont d'inciter et guider les habitants et les entreprises à agir en faveur du développement durable, ceci au moyen notamment de subventions. Pour réaliser cela il a été nécessaire de rédiger un règlement sur l'utilisation du fonds pour le développement durable et le préavis qui s'y rapporte, ainsi que les directives relatives aux différentes subventions. Le règlement a été adopté par le Conseil Communal le 27 mai 2024 et approuvé par le département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité fin août 2024, pour une entrée en vigueur du fonds au 1^{er} septembre 2024. En 2024 quatre subventions ont été prévues :

- Pour l'achat de vélo
- Pour l'achat d'abonnement de transports publics annuel
- Pour la réalisation de CECB+
- Pour la destruction de nid de frelons asiatiques

Dans ce cadre il a également fallu développer les outils permettant la prise de décision quant à l'octroi des subventions et au suivi de ces dernières.

En 2024 65 demandes de subventions ont été déposées et 43 subventions ont été accordées, la principale raison du refus étant des achats effectués avant la date d'entrée en vigueur du fonds.

Pour la subvention relative à l'achat d'un abonnement de transports publics 45 demandes ont été déposées dont 34 ont été acceptées. Sur les 34 subventions accordées 10 concernaient un 1^{er} achat d'abonnement annuel. Concernant la subvention pour l'achat d'un vélo 20 demandes ont été déposées et 9 ont été acceptées, dont 6 pour des vélos électriques. Au total CHF 4'780.- ont été versés au titre de ces subventions.

L'étude stratégique sur la planification énergétique territoriale (PECC fiche 13), avec le bureau Navitas Consilium SA comme mandataire, a été poursuivie. Cette étude vise à quantifier les besoins futurs en chaleur et en électricité sur le territoire communal, à identifier et répertorier les ressources renouvelables locales permettant de faire face à ces besoins, et développer une stratégie permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de diminuer la consommation énergétique, et encourager l'utilisation de ressources renouvelables. Dans le cadre de cette étude il est ressorti que sur le territoire communal pour la production de chaleur les ressources à utiliser par ordre de priorité sont :

1. La géothermie faible profondeur (PAC sol-eau)
2. Aérothermie (PAC air-eau)
3. Bois énergie

La finalisation de cette étude stratégique est prévue dans le courant de l'année 2025.

Afin d'encourager la production d'électricité photovoltaïque (PECC fiche 15) la commune a décidé de jouer le rôle de facilitateur auprès de ses habitants en organisant un accompagnement photovoltaïque pour les privés. Pour réaliser cela il est nécessaire de faire appel à des mandataires spécialisés et dans ce cadre nous avons contactés plusieurs bureaux susceptibles de réaliser de type de démarche. Après étude des différentes propositions un mandataire a été sélectionné pour conduire cette démarche en 2025.

Au niveau des bâtiments communaux différents CECB+ ont été réalisés (Cuvaloup 1, chalet de Cuvaloup), et nous prévoyons de faire en 2025 les derniers CECB+ pour les bâtiments nécessitant une rénovation. Ainsi, avec ces différentes informations, il nous sera possible de réaliser une planification des travaux et des rénovations qui seront à entreprendre dans les prochaines années et qui devront s'inscrire dans le cadre juridique de la nouvelle loi sur l'énergie dont l'entrée en vigueur est prévue pour 2026. Cette démarche s'inscrit par ailleurs dans le PECC et en particulier la fiche d'action n°11.

Enfin afin de promouvoir cette politique de développement durable différentes présentations, articles, et tout ménage ont été réalisés en 2024.

3.3 MOBILITE

Le changement d'horaire CFF a obligé une refonte des horaires des tous les transports publics. Dans ce cadre il a été nécessaire de revoir les horaires des bus des TPN circulant dans toute la région et a impliqué différentes séances de coordination avec Région de Nyon et le Canton.

3.4 URBANISME

Le préavis relatif à l'adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités a été adopté par le Conseil Communal lors de sa séance du 2 décembre 2024. Cette stratégie, développée pour le district par Région de Nyon, résulte de l'application de la LATC, et vise à déterminer où peuvent être implanter des activités économiques, de type artisanats ou industrielles, activités qui ne se combinent pas bien avec des zones d'habitations en raison de potentielles nuisances. Cette stratégie a ainsi pour objectif de préserver ces activités et permettre leur développement dans le district, et favoriser ainsi l'emploi, en leur dédiant des zones bien spécifiques. Dans son PGA entré en vigueur fin 2018 Crans ne dispose pas de zone d'activités, seulement de zones mixtes qui ne sont pas touchées par cette stratégie.

Au niveau de la Région différentes politiques d'agglomérations ont été examinées notamment la Vision Territoriale Transfrontalière à l'horizon 2050 et le Plan d'agglomération 5^{ème} génération.

4. POLICE DES CONSTRUCTIONS, ROUTES, ÉCLAIRAGE, PORT, INFORMATIQUE

Municipal responsable : Yvan Rueff

4.1 POLICE DES CONSTRUCTIONS

Les activités décrites dans les paragraphes suivants ont été réalisées par le service technique communal, assisté du Bureau conseil BBHN, du Bureau conseil BS&A, du Bureau Meyer Conseils & Constructions et de l'étude d'avocats CBWM.

- Le Bureau BBHN nous soutient pour le respect des règlements de construction et la loi sur l'aménagement du territoire
- Le Bureau Meyer Conseils & Constructions Sàrl est consulté systématiquement pour la conformité des constructions à la loi sur l'énergie
- Le Bureau Schenk et Associés (BS&A) valide la conformité des canalisations et leurs raccordements. Ce bureau est aussi sollicité pour des analyses de géomètre dans le cadre de conformité aux normes VSS (mouvements des véhicules et visibilité) liées aux nouvelles constructions
- L'étude d'avocats CBWM accompagne la commune pour le traitement des litiges nécessitant une expertise juridique et un soutien devant les Tribunaux.

La construction, transformation, rénovation nécessite de suivre des procédures définies par la loi. Pour obtenir un permis de construire un dossier doit être reconnu conforme à la réglementation. La sollicitation d'une dérogation à la réglementation doit être légalement admissible.

Si une enquête est requise, la Municipalité doit tenir compte du résultat de la consultation pour sa décision au sujet du permis de construire. Les travaux peuvent dès lors être exécutés conformément au permis délivrer. La procédure se finalise avec le contrôle communal final après travaux. Pour obtenir le permis d'habiter/utiliser le projet doit répondre à des exigences formulées à la délivrance du permis de construire. Il s'agit du traitement de l'amiante, de la conformité énergétique et aux raccordements aux canalisations. Dans certains dossiers, il est nécessaire d'ouvrir des contentieux afin que les obligations soient satisfaites. Pour plusieurs dossiers, le constat de différences entre le travail exécuté et le permis accordé nécessite une procédure de demande de permis complémentaire. Ces constats, qui peuvent se cumuler avec la difficulté de recevoir la documentation de conformité après travaux, font que certains dossiers s'étendent sur une durée particulièrement longue.

Selon l'art. 20 du règlement des constructions, la Municipalité prend toutes les mesures pour éviter l'enlaidissement du territoire communal et les nuisances. De plus en plus de projet nécessitent une réflexion au sujet de l'intégration et il est complexe de faire admettre aux constructeurs les exigences ou compromis qui vont dans ce sens.

Durant l'année, deux demandes de permis de construire ont été refusées par la Municipalité pour non-conformité aux règlements (art. 9 RPGA Bâtiment classé et art. 15 Hauteur) et une demande retirée (parc à chiens).

4.1.1. Permis de construire / habiter

	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Dossiers de constructions déposés	38	36	51	42	37	25	27	25
Mise à l'enquête publique	23	34	38	22	14	18	26	16
Permis de construire établis ;	34	36	38	32	22	28	26	11
- dont sans enquête publique (art.72d RLATC)	10	3	7	12	7	9	5	7
Constructions de minime importance (art.68a RLATC)	16	13	12	9	18	19	15	12
Demandes installation panneaux solaires hors permis de construire	23	29	20	11	7	8	4	11
Permis d'habiter-utiliser délivrés	44	29	25	32	6	18	15	18
Attestation de conformité pour le service des autos et de la navigation	1	1	1	0	1	1	1	0

Les activités de la police des constructions conservent un niveau élevé, apparu dès 2020.

Le nombre élevé de permis d'habiter-utiliser délivrés en 2024 est une conséquence directe de la forte demande de 2022.

La pose de panneaux solaires hors des procédures de permis de construire marque une légère baisse par rapport à 2023 mais reste bien supérieure aux années antérieures.

Nous constatons un transfert du chauffage à mazout vers les pompes à chaleur. De plus, le transfert vers des pompes à chaleur devrait se poursuivre à la suite au décret vaudois d'interdiction du chauffage électrique dès janvier 2033.

La procédure simplifiée pour l'installation de pompes à chaleur est finalement entrée en vigueur en 2024 (voir rapport de gestion 2023). Les exigences posées pour cette procédure simplifiée sont limitatives, donc seulement une petite partie des demandes sont concernées. Les installations ne répondant pas à cette procédure simplifiée doivent être soumises selon la demande de permis de construire conventionnelle.

Le suivi du traitement de l'amiante par les constructeurs reste parfois lacunaire, principalement lorsque les travaux ne sont pas exécutés par des entreprises / directeur des travaux sérieux. La centrale des autorisations en matière de construction (CAMAC) s'en remet de plus en plus à l'autorité communale pour régler ces manquements. Par conséquent, la Municipalité a dû, selon les cas, effectuer des dénonciations pour non-respect des lois ou non-respect des décisions de l'autorité.

De manière récurrente, la qualité des dossiers déposés reste encore très variable. Certains architectes nous sollicitent fortement durant le montage de leur projet. Tous les coûts des contrôles effectués par nos Bureaux conseils sont intégralement refacturés aux constructeurs.

4.1.2. Oppositions et litiges

	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Projets ayant suscités des oppositions	5	11	6	6	4	6	6	2

Le nombre d'oppositions est retombé après une année 2023 record. Ceci est logique au vu du nombre de mises à l'enquête publique réalisées.

4.1.3. Procédures juridiques devant les tribunaux

4.1.3.1 Procédures terminées

AC.2023.0150 (ADZ/eg) Recours [...] c/décision de la Municipalité de Crans du 13.04.2023 refusant de délivrer le permis de construire et ordonnant la remise en l'état de la parcelle [...]

AC.2023.0154 (ADZ/eg) Recours [...] c/décision de la Municipalité de Crans du 13.04.2023 refusant de délivrer le permis de construire et ordonnant la remise en l'état de la parcelle [...]

Arrêt CDAP du 6.12.2023 : I) le recours AC.2023.0150 est rejeté. II) le recours AC.2023.0154 est partiellement admis. III) La décision rendue le 13 avril 2023 par la Municipalité de Crans est réformée en ce sens que la hauteur de la villa à l'acrotère est tolérée, la cause lui étant au surplus renvoyée pour qu'elle délivre le permis de construire pour l'abri de jardin. IV & V) émoluments à la charge des parties constructeurs et opposants. VI) Il n'est pas alloué de dépens.

1C_48/2024/COL/2022/CO Recours [...] au Tribunal fédéral contre l'arrêt du Tribunal cantonal du canton de Vaud CDAP du 6.12.2023 (AC.2023.0150 & AC.2023.0154).
14.02.2024 le recours est retiré.

AC.2022.0128 Recours [...] décision de la Municipalité de Crans du 14 mars 2022 levant une opposition et délivrant un permis de construire complémentaire pour la transformation d'un bâtiment sur la parcelle [...]. **Arrêt du 8.11.2022** : le recours est rejeté, la décision du 14.02.2022 de la Municipalité est confirmée.

1C_644/2022/CO Recours [...] au Tribunal fédéral contre l'arrêt AC.2022.0128 en mai 2023.

Arrêt TF du 11.03.2024 : le recours est rejeté, ce qui confirme la validité du permis de construire.

AC.2021.0397 Recours [...] c/décision de la Municipalité de Crans du 12.10.2024 refusant d'accorder le permis de construire pour une modification d'une installation de téléphonie mobile existante sur la parcelle [...]

Arrêt CDAP du 7.11.2024 : le recours est admis. La décision de la Municipalité est annulée et la cause est renvoyée à cette autorité afin qu'elle délivre le permis de construire.

AC.2023.0062 (ABR/gle) Recours [...] c/ décision de la Municipalité de Crans du 31 janvier 2023 refusant d'octroyer un permis de construire une villa, après démolition, sur la parcelle [...]
22.04.2024, le recours est retiré.

4.1.3.2 Procédures en cours

Néant au 31 décembre 2024

4.2 ROUTES

4.2.1. Travaux

Les travaux suivants ont été gérés par le Service technique, assisté du Service de la voirie, du Bureau conseil BS&A, éventuellement assisté par Police Nyon Région (PNR) :

- Participation à l'organisation du festival Caribana (parkings, passage taxis, zones de replis, signalétique, passages pour piétons provisoire, arrêts navettes et TPN, etc.)
- Réfections de divers chemins (nids de poule, grilles d'évacuation d'eau de pluie, bordures, enrobé endommagé, etc.) par mandats groupés ou travaux ponctuels
- Gestion des autorisations pour fermetures temporaires de routes dues à des chantiers (livraison de matériaux, fouilles pour canalisations ou réseaux câblés, entretien des routes) ou déménagements
- Mise en place de signalisation temporaire (manifestation dans le village)

4.2.2. Radar pédagogique

La mise en services des radars pédagogiques s'est poursuivie en 2024 de manière à prévenir, voir à contenir les excès de vitesse. Lorsque ceux-ci sortent des standards usuels, la Police Nyon Région (PNR) en est informée lors des rencontres régulières avec la Municipalité. La PNR décide s'il y a lieu d'intervenir et effectue ses contrôles en toute autonomie avec les moyens qu'elle juge appropriés.

4.2.3. Etudes – projets

Nous poursuivons l'analyse et l'étude de la sécurisation de la circulation autour de l'école avec le Bureau conseil TEAM+ et le Bureau de géomètre Sabert SA. La direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) doit encore être consultée sur les plans proposés avant la rédaction d'un préavis municipal de réalisation pour 2025.

Il est décidé d'engager un nouveau collaborateur « Chef de projets » pour les infrastructures communales en 2025.

4.3 ÉCLAIRAGE PUBLIC

4.3.1 Travaux

L'entretien des 300 points lumineux communaux est confié contractuellement à l'entreprise Duvoisin-Groux SA depuis de nombreuses années. En complément, la Voirie effectue des observations lors de ses activités quotidiennes et signale les problèmes détectés.

Durant le mois d'octobre, l'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI) est venu faire un audit de notre gestion administrative de l'éclairage public. De plus, les auditeurs ont inspecté les installations situées à la route de la Versoix et au port.

Il en est résulté des actions correctives à mettre en place et qui se produiront principalement en 2025 :

- Formation du personnel de la Voirie à intervenir sur des installations électriques, telles les stations de Romande Energie
- Réalisation d'une carte géographique sur laquelle doit figurer toutes les lignes électriques souterraines liées à l'éclairage public
- Réalisation d'un planning d'entretien des installations

4.3.2 Études - projets

Un projet est actuellement en développement pour la modernisation complète de l'éclairage public. Il s'agit de remplacer toutes les lampes avec de la technologie LED de dernière génération. Actuellement, seul 40% de l'éclairage public est composé de lampe à LED.

Une commande à distance permettra de régler individuellement l'intensité de chaque lampe. Une étude préliminaire a été confiée à l'entreprise Soluxa SA et son rapport donnera les bases du préavis municipal à venir.

Comme mentionné précédemment, il est décidé d'engager un nouveau collaborateur « Chef de projets » pour les infrastructures communales en 2025.

4.4 PORT

4.4.1 Travaux

Les activités suivantes ont été réalisées par l'Administration portuaire, le Garde-port et le Service technique :

- Gestion de la liste d'attente et de l'attribution des places (amarrage, herbe, terre, hivernage)

	2024	2023	2022
Places attribuées au Port <i>[dont hors de Crans]</i>	7 [0]	6 [0]	14 [1]
Places transférées à un descendant/collatéral <i>[dont hors de Crans]</i>	6 [2]	10 [6]	9 [7]
Changements de places	4	4	5
Places à la STEP attribuées pour la prochaine saison d'hiver	7	5	10
Places résiliées/refusées par les locataires	9	7	9
Places résiliées/refusées par la commune	1	0	2
Places temporaires attribuées	0	0	2

Selon l'ordre d'attribution des places dicté par le règlement, ainsi que la longue liste d'attente, nous constatons que seuls les habitants de Crans bénéficient actuellement de places.

Pour faciliter l'attribution des places d'amarrage tout en conservant des distances de sécurité entre embarcations, les dimensions de toutes les places ont été mesurées et figurent maintenant dans le tableau annexé au plan du port. Les largeurs de places peuvent être légèrement adaptées en fonction du bateau qui s'y trouve.

- Gestion des permis de navigation et permis de naviguer des titulaires en application du règlement du port entré en vigueur le 1er février 2021. Un délai de transition de deux ans est accordé par la Municipalité pour l'obtention du permis de naviguer nécessaire. Passé ce délai, l'attribution de la place est retirée.
- Contrôle des amarres ; quelques titulaires contactés pour mise en conformité
- Contrôle de l'état des bateaux ; quelques titulaires contactés pour mise en conformité ou évacuation
- Mise en décharge et destruction d'un voilier abandonné au port
- Coupe et ramassage d'algues avec le bateau du Garde-port
- Suivi des activités et de l'entretien des équipements communaux avec le Garde-port
- Collaboration avec les organisateurs d'événements pour assurer sur place la sécurité au port (régates du CNC, Caribana, fête du 1^{er} août)
- Mise en conformité des installations électriques (courants de fuite détectés) par le remplacement de tous les câbles électriques et leurs tubes de protection sur les pontons et digues. Contrôles et remplacement ponctuel des disjoncteurs des 13 bornes situées sur les pontons à disposition des titulaires de place d'amarrage. Remplacement du coffret électrique situé au niveau de la grue.
- Engagement le 1^{er} septembre d'un nouveau Garde-port en la personne de M. Yves-André Fasel, en remplacement de M. Kiet Dang, décédé trop tôt. M. Fasel assumait déjà le rôle de Garde-port suppléant.

4.4.2 Études – projets

La rénovation du bateau du Garde-port est décidée en décembre et aura lieu durant l'hiver 2024-25.

Suite à la démission du Garde-port suppléant à la fin de la saison, un nouveau Garde-port suppléant devra être engagé pour la saison 2025.

4.5 INFORMATIQUE

Les activités suivantes ont été réalisées par le Responsable informatique, le Greffe, le Service technique et notre partenaire informatique Cyber Network SA :

- Renouvellement de la certification Cyber-Safe de 2022. Cette certification doit être renouvelée tous les deux ans. Travaux préparatoires exécutés en 2024 en vue de l'audit final prévu début 2025 :
 - Scan complet du réseau informatique à la recherche de failles – réalisé par l'auditeur externe mandaté par l'organisme Cyber-Safe
 - Mise à jour de la documentation « Inventaire & structure IT », de la fiche « En cas de cyberattaque » et des documents « Droits d'accès » et « Gestion des données »
 - Ajouts à l'inventaire des appareils privés utilisés à titre professionnel (par exemple pour la double authentification lors de connexion à distance)
 - Traitement des nouvelles exigences concernant les données dites sensibles
 - Traitement des exigences concernant la résilience communal (anticipation des problèmes et analyse des risques)
 - Formation (en ligne) du personnel utilisant les infrastructures informatiques
 - Modification de la Charte informatique devant être signée par chaque utilisatrice/teur
 - Initiation d'un plan de reprise des activités (PRA) en cas d'interruption de la production informatique
 - Organisation d'une campagne de « phishing » sur toutes les adresses email de la commune (...@cransvd.ch)
 - Réalisation d'une documentation off-line consultable en cas de panne informatique
- Paramétrage des postes de travail, droits d'accès et messagerie lors du départ ou de l'engagement de personnel. Plusieurs cas en 2024.
- Gestion des licences d'utilisation des logiciels pour les postes de travail fixes et mobiles ainsi que pour les serveurs communaux (hébergés sur site)
- Remplacement de la borne WiFi au centre communal par deux de nouvelle génération
- Supports divers et variés aux utilisateurs, soit en contact direct avec Cyber Network SA soit sur demande du responsable informatique

5. PAROISSE, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE, ÉCOLES

Municipale responsable : Marie-Noëlle Gay

5.1 PAROISSE

Les relations avec la paroisse de Nyon, Prangins, Crans mettent très volontiers le temple à disposition pour les activités culturelles organisées par la commune et ils apprécient la collaboration avec l'organiste titulaire Madame Béatrice Jornot.

La paroisse de Nyon accepte les cérémonies laïques au Temple de Crans dans le respect des conditions du EERV.

Synode EERV (église évangélique réformée Vaud) entend que :

les paroisses sont libres de refuser ou accepter les cérémonies laïques dans les temples. S'ils acceptent cela, les conditions sont les suivantes :

- accueil par un ministre.
- une bénédiction à la fin de la cérémonie.

La paroisse traitera les demandes au cas par cas.

5.2 SOCIAL

Nous poursuivons la plantation d'une tulipe pour la vie avec « L'aiMant Rose » (cancer du sein). Les cours de français aux Ukrainiens de notre commune se poursuivent. Nous avons une dizaine d'élèves qui se répartissent sur 1 cours par semaine dorénavant donnés par Michèle Hocké. Le lien est précieux et fortement apprécié.

5.3 CULTURE / DURABILITÉ

La commune subventionne les activités de Terre Sainte à la proportion du précédent pot commun et soutient des initiatives des sociétés locales de Crans.

A. Rencontres culturelles :

Dimanche 28 janvier

Concert de l'ensemble « A Piacere » avec Liliane Jaques à la flûte, Saskia Filippini au violon, Davide Montagne à l'alto et Arthur Guignard au violoncelle.
(65 participants)

Dimanche 25 février

Concert de violon et alto avec Florence von Burg et Dor Sperber, anciens élèves de l'Académie Menuhin. (70 participants)

Vendredi 8 mars

Dans le cadre du Festival du Film Vert, projection du film « Au pays des abeilles noires » de Samuel Toutain et Marie Alart suivi d'une présentation de l'apiculture douce et naturelle animée par Mélanie Baudet, apicultrice à Céligny.
(90 participants)

Mercredi 27 mars

Chasse aux œufs de Pâques au jardin communal.
(environ 100 personnes enfants, parents et grands-parents, inter-génération).

Dimanche 26 mai

Concert de la Camerata Contrepoint avec Isabelle Bandi à la flûte traversière, Jean Baptiste Navarro au violon, Jérôme Gruffel à l'alto et Lisa Cailleton au violoncelle. (60 participants)

Mercredi 26 juin

Cinéma plein air au port. Projection du film « Les 3 mousquetaires » annulée pour cause de pluie.

Dimanche 29 septembre

Concert de Gospel avec la chorale « Accroch'chœur ».
(45 participants)

Dimanche 17 novembre

Concert de jazz avec Thomas Winteler et Brenno Boccadoro.
(Temple complet)

Vendredi 6 décembre

Fête de la Saint-Nicolas pour les enfants au jardin communal.
(plus de 80 participants)

Dimanche 8 décembre

Concert de violon et alto avec Florence von Burg et Dor Sperber .
(Temple complet)
Dimanche 29 janvier

B. Durabilité : Lien social

- Organisation du 1^{er} août avec la société locale du FC Crans.
- Don de CHF 1'000.- à la Miellerie de Céligny pour le parrainage de 2 ruches qui ont été installées à Crans. Le miel a été offert aux conseillers communaux avec le logo de la commune.
- Les ruches ont été peintes par les élèves de l'école, ils ont également suivi une formation sur les abeilles, organisée par la Miellerie de Céligny.

**a) Seniors**

Conférence sur la cyber sécurité le 19 avril à la salle communale. Le thème : « Les arnaques aux seniors, comment s'en prémunir ? ».

Organisation du spectacle Louis Armstrong le mardi 29 octobre à la salle communale. (60 participants)

Organisation du repas des seniors le jeudi 12 décembre.

b) Jardin communal et salle communale



Jeudi 22 août, repas des enseignants (école et crèche), de la bibliothèque et du temple.

Un asado argentin a été réalisé au jardin communal.

Les plantations avec toutes les classes de l'école se poursuivent.

Contact avec la fondation Homme et nature pour support au PER dans le cadre de l'enseignement ainsi que pour organiser un chemin découverte dans le centre de Crans (rallye éducatif)

c) LIFT

Mademoiselle Anna Gregolin a effectué un stage au port, à la voirie et à la bibliothèque du 6 mars au 20 juin 2024. Elle a fait preuve d'énormément d'intérêt, d'une excellente motivation et d'un très bon sens de l'initiative. Cette expérience a donc été entièrement satisfaisante en tout point de vue.

d) Vie scolaire

Balade EDD le 19 juin de 9h à 12h.

Éducation pour le développement durable pour le degré 9, projet proposé par Education21 avec des 9èmes dans le but de leur faire découvrir leur environnement.

Présentation de la commune et de son histoire par MNG.

Visite de la commune à pied.

Château de Crans : présentation du métier du vigneron en biodynamie par M. Gilles Pilloud puis dégustation de jus de pommes.

Rencontre avec M. Yann Berney, agriculteur.

Accueil au port par le responsable des cours de voile (CNC).

e) Journal communal : parutions en juin et décembre



5.4 ÉCOLE /APEJ

A. École :

- 140 élèves scolarisés à l'école de Crans
- 23 élèves, scolarisés à l'école de Crans tout en étant domiciliés à Founex

À la rentrée scolaire, 7 jeunes d'enfantine de Crans ont été déplacés à Founex. Afin de faciliter cette transition, la commune a organisé la présence d'une surveillante qui les a accompagnés à tous les trajets de bus jusqu'aux congés d'automne.

- *Avis favorable pour la création d'une crèche à Tannay*
- *Révision des grilles tarifaires des structures d'accueil de jour*

Le CODIR a chargé une commission dans laquelle MNG a participé d'étudier la possibilité de réviser la politique tarifaire des structures d'accueil de jour (préscolaire, parascolaire, AMF). Ce travail s'est fait avec l'appui d'une mandataire externe. Pour rappel, la politique tarifaire date de la création de l'AJET. Dans le cadre de la reconnaissance du réseau par la FAJE pour la période 2025-2030, une exigence de modification des grilles tarifaires a été posée, car avec les tarifs actuels l'effort consenti par les familles n'est pas progressif à leur revenus (notion de taux d'effort).

Cette révision et les nouveaux tarifs en découlant entreront en vigueur en août 2025.

Les points de modifications sont :

- d'uniformiser le tarif horaire minimum pour tous les types d'accueil.
 - d'ajuster le tarif horaire maximum en fonction du coût moyen calculé selon les modalités définies par la FAJE (LAJE, art. 29).
 - d'appliquer une progression tarifaire similaire pour tous les types d'accueil.
 - de subventionner les repas de midi à hauteur de CHF 2.- et d'ajuster les tarifs des repas et goûters en fonction des coûts facturés par les prestataires.
 - de modifier le revenu déterminant et de se baser dorénavant sur les revenus annuels bruts cumulés, selon la décision de taxation.
 - d'appliquer le tarif minimum aux familles dont les revenus annuels bruts sont inférieurs à CHF 50'000.-, et le tarif maximum aux familles ayant des revenus supérieurs à CHF 250'000.-.
 - d'appliquer une méthode « acompte-décompte » pour la facturation, avec une facturation provisoire effectuée en fonction des revenus annoncés, et un contrôle en N+1 des revenus effectifs avec une facturation rétroactive.
 - de maintenir les rabais fratries.
- *Ouverture en août 2024 de 24 places UAPE à l'île aux enfants / Coppet*
Cela permet de fermer l'accueil des APEMS au point rencontre qui n'est pas homologué car il n'y a ni eau ni wc. Les APEMS (style UAPE pour les 7p et 8p : accueil de 3h15 à 18h30 4 fois par semaine sauf les mercredis). Les enfants seront déplacés à l'île aux enfants. Coppet pourra aussi accueillir une dizaine d'enfants de plus à leur UAPE par effet de rocade de groupe.
 - *Accueil vacances (anciennement CAV)*
La subvention par la Faje de 32% de la masse salariale est conditionnée par, entre autre, cet accueil vacances obligatoire.
Exigence de la Faje d'ici 2030, offrir un accueil vacances de 4 semaines minimum dans toutes les écoles. Il est désormais possible de s'inscrire à la journée de 8h30 à 18h30. Nous facturons le coût réel qui s'élève à moins de chf 100.- / jour et qui est subventionné selon la grille tarifaire.

Sous réserve de la demande des familles et de la disponibilité en personnel, le Comité de direction prévoit de pouvoir proposer :

- 204 places en accueil vacances : cela correspond au nombre de places actuellement offertes le mercredi en UAPE. (groupe de 24 personnes)
 - Pendant 6 semaines de vacances : une semaine à Pâques, deux en juillet, deux en août et une en automne ; ce sont deux semaines de plus en été que le CAV actuellement, pour avoir des dates de fermetures similaires aux crèches sur la période estivale.
 - Dans l'ensemble des UAPE : un accueil par tranches d'âges et par pôles est privilégié.
- *Indexation des salaires de 3% en 2024*
Pour rappel :
 - La CCT recommande de suivre le barème de référence des salaires de la FSAE pour déterminer le salaire à l'engagement du personnel éducatif et de direction.
 - L'APEJ a fait le choix de garder son propre barème salarial et de ne se conformer qu'au salaire minimum de chaque classe de fonction édictées par la FSAE. L'APEJ a également fait le choix de ne pas indexer les salaires en 2023, parce que l'ancien règlement ne l'autorisait pas et que les collaborateurs recevaient déjà une annuité annuelle

Les deux facettes du sujet :

- Indexation des salaires des collaborateurs : permet de fidéliser (ou d'éviter les départs). Le pouvoir d'achat du personnel a baissé avec les multiples hausses de prix (LPP en 2023, achats courants, assurance maladie etc.).
 - Indexation de la grille salariale APEJ : pour faciliter les futurs engagements. Sans indexation de notre grille salariale, nous ne sommes plus compétitifs par rapport aux salaires proposés par les autres réseaux, cela alors qu'il y a également pénurie de personnel formé.
- *Information générale*

Création du Service cantonal de l'accueil de jour des enfants (SCAJE)

L'OAJE changera de statut et deviendra dès le 1^{er} janvier 2025 le Service cantonal de l'accueil de jour des enfants (SCAJE) au sein de l'administration cantonale. Il sera dirigé par Valérie Berset, actuelle cheffe d'Office.

L'OAJE a accompagné le développement de l'offre, voyant le nombre de places en accueil collectif passer de 15'000 à plus de 33'000, réparties aujourd'hui dans plus de 850 institutions sur tout le territoire du canton. Cette transformation en service permettra de doter le SCAJE de ressources propres, en particulier financières, pour renforcer le suivi de la subvention distribuée par l'Etat à la FAJE, dont le montant a progressé de 17.8 millions de francs en 2012 à 90.9 millions au budget 2024.

Pour plus d'informations : www.apej.ch.

5.5 BIBLIOTHEQUE

1. Budget

La bibliothèque a utilisé l'ensemble de son budget consacré à l'achat de nouvelles acquisitions.

2. Fréquentation

La bibliothèque a 636 comptes actifs pour 2024 dont :

- 322 comptes « lecteurs/lectrices », ce qui nous fait une progression de 16,25% pour les nouveaux comptes. Parmi ces comptes, il y a 274 comptes locaux et 48 comptes extérieurs (des villages avoisinants)
- 168 comptes « donatrices/donateurs »
- 146 comptes « école »

En 2024, nous avons 9519 livres dans notre catalogue, dont 1083 nouvelles acquisitions. La bibliothèque a prêté 14'321 livres en 2024 soit une progression de plus de 11% par rapport à 2023.

3. Écoles

La bibliothèque accueille 10 classes : les 7 classes de Crans (1P à 6P) ainsi que la Poussinière (crèche), l'école Montessori (crèche) et la classe de 1P-2P de Madame Orianne Ansermet de Tannay. Chaque classe vient entre 30 et 45 mns et ont le droit à une ou plusieurs histoires lues par la bibliothécaire.

4. Communication

11 newsletters ont été envoyées par email aux lecteurs et lectrices de la bibliothèque. Beaucoup de retour positifs.

Les animations organisées sont également annoncées par email aux lecteurs et lectrices de la bibliothèque et des flyers sont distribués dans le village.

5. Nouveautés

En 2024, la bibliothèque a arrêté la plastification de tous les livres pour des soucis environnementaux et de coûts, sauf les cartonnés pour les tout-petits que nous nettoyons régulièrement. Nous avons acheté deux nouveaux bacs pour les bandes-dessinées.

6. Animations

Conteurs / Auteurs

- 20 mars 2024 : atelier d'hypnopraxie avec Daniela Kissling à 19h30 au caveau. Une vingtaine de participants ont été ravis !
- 23 mai 2024 : le conteur Pascal Guéran a interprété son spectacle pour adultes « Le voyageur sans valises » au caveau.
- 2 octobre 2024 : Fausto Borghini a présenté son spectacle d'improvisation « Livres-moi tes histoires » au caveau.

Expositions

- Du 29 février au 21 mars : Madame Monique Jacot a exposé ses peintures.
- Du 2 septembre au 31 octobre : Monsieur Fabien Dreher a exposé ses photographies d'oiseaux.
- Du 7 au 28 novembre, Madame Catherine Barut et Monsieur Jacques André Pélichet ont exposé leurs œuvres (sculpture, peinture et objets)

Ateliers cuisine

Les ateliers cuisines suivants ont été organisés par la bibliothèque et réalisés dans la cuisine de la salle communale par Anne :

- 29 mai : tarte à la fraise et mascarpone
- 30 octobre : courges d'automne
- 19 juin : variations autour de la framboise
- 5 décembre : pain d'épices

Nous limitons les inscriptions à deux groupes de 4 enfants afin qu'Anne puisse gérer l'atelier seule. Nous avons toujours beaucoup de succès et les ateliers sont plein !

5.6 ARSCO (Johanna Pini)

ARSCO (<https://arsco.ch/index.html>) est une société anonyme, dont les actionnaires sont les communes de Terre Sainte. Elle est propriétaire de nombreux bâtiments et aménagements destinés à des installations d'intérêt public, que ce soit les bâtiments scolaires (Collège de Necker à Chaucey, et le Collège des Rojalets) ou des lieux dédiés aux sports (salles de sport et la Piscine-Patinoire) et à la culture (Théâtre de Terre Sainte).

Johanna Pini est membre du Conseil d'administration de l'ARSCO.

6. ESPACES VERTS-VOIRIE, CIMETIÈRE, COMPOST, FORÊTS, SITSE, EC-EU

Municipal responsable : Bernard Henrioux

6.1 ESPACES VERTS-VOIRIE

L'équipe a exécuté en 2024 les travaux suivants :

- Dénivellements et salages
- Nettoyage des abris bus
- Bords des routes avec l'épareuse
- Nettoyage des routes avec la balayeuse
- Vider et nettoyer les 55 poubelles, 2 fois par semaine, voir 4 fois à certains endroits
- Réapprovisionner les poubelles de sacs pour les crottes des chiens
- Plantation de diverses plantes et fleurs dans les bacs, les plates-bandes et arrosages 3 fois par semaine
- Entretien, arrosage et tonte des nombreux gazons (terrains de foot, terrains au port, skate-park, autour des bâtiments communaux, etc.
- Entretien des places de jeux. Celles-ci sont inspectées une fois par année par une entreprise
- Enlèvement des plantes envahissantes, des ambrosies et des mauvaises herbes
- Entretien autour de l'église
- Taille et entretien, à certains endroits, des arbres et arbustes
- Contrôle et entretien du canal de Crans
- Montage et démontage de la tente des manifestations
- Livraison de tables aux particuliers et aux sociétés locales (salle ou centre communal)
- Ramassage 6 fois par année des objets encombrants

2024	25.01.24	21.03.24	30.05.24	25.07.24	26.09.24	28.11.24
Encombrants :	7.06	6.9	15.52	10.54	15.4	11.42
Ferraille :	1.60	1.42	3.65	2.52	3.46	2.79

- Mise en place et retrait des décorations de Noël et du sapin au centre communal
- Entretien du compost
- Gestion des écopoints. Je visionne une fois par semaine les images des caméras installées vers ceux-ci

Certificat environnemental :

Pet-Recycling Schweiz a collecté un total de 6'322 kg de bouteilles à boissons en PET en 2024.

- Vidanger les sacs des routes
- Entretien des véhicules, des machines et du matériel
- Participation à la plantation pour : 1 enfant = 1 chêne
- Entretien et pose des radars indiquant la vitesse
- Mise en place des plaques de rue et des numéros des maisons
- Entretien et pose des miroirs
- Surveillance des stations de pompage
- Engagement de jeunes pendant les vacances d'été

Grand merci à toute l'équipe pour l'excellent travail et le bon esprit qui règne entre eux.

Achats effectués :

- 2 souffleuses thermique
- 1 débroussailleuse thermique
- 1 épareuse
- 1 pousse neige
- 1 boille à traiter électrique
- 1 chariot à outils
- 1 palettier

6.2 CIMETIÈRE

- Entretien et désherbage sans herbicide
- Nettoyage des allées et tonte
- Entretien des tombes laissées en abandon
- Les employés sont présents lors de la creuse des tombes. Celle-ci est effectuée par une entreprise. Présence pendant l'inhumation et remise en ordre de la tombe. Présence lors de la mise des urnes dans le columbarium et des cendres dans le jardin du souvenir.

6.3 FORÊTS

Toute la gestion forestière est effectuée par le Groupement Forestier de La Dôle.

Voir le site : info@gfld.ch

6.4 COMPOST

L'association des agriculteurs a traité et valorisé 350 tonnes de déchets (300 en 2023).

Bravo et merci à Albert Sinner pour son engagement, sa bonne humeur et son aide aux personnes.

6.5 SITSE

2'231'908 m³ d'eau épurée dont :

- 1'547'142 m³ facturés aux abonnés.
- 9'049 m³ facturés à l'eau potable (traitement des eaux de lavage provenant de la station de potabilisation de Balessert).

Les SITSE estiment les eaux parasites à 684'765 m³. Sur ce volume, 116'327 m³ sont refacturés aux communes membres (impact de l'état des collecteurs sur la STEP) et représente un coût d'exploitation supplémentaire de CHF 62'728 HT. Sur ce montant, CHF 6'659 HT sont refacturés à Crans (prorata habitants raccordés soit 10.62 % de la population).

Concernant les volumes traités à la STEP :

Le volume journalier minimum enregistré sur l'année est de 3'972 m³/j

Le volume moyen traité est de 6098 m³/j

Le volume max traité est de 14'777 m³/j

Consommation électrique :

La consommation annuelle est de 722'408 kWh/an soit une consommation de 0.324 kWh/m³ d'eau épurée. La consommation est supérieure à 2023 (0.315 kWh/m³) et inférieure à 2022 (0.331 kWh/m³). Cette fluctuation est liée principalement aux postes « gros-consommateurs » : Biologies – surpresseurs d'air - extraction d'air vicié dans le local de prétraitement.

A noter que la moitié de cette consommation est pour le fonctionnement des bassins biologiques soit 352'089 kWh/an = 0.158 kWh/m³ (0.163kWh/m³ en 2023, 0.181kWh/m³ en 2022).

Production électrique :

Solaire	119'321 kWh	Production en hausse grâce aux panneaux verticaux aux murs des bassins et en toiture
Biogaz	433'039 kWh	Production classique
Turbine	364'820 kWh	Production en hausse

6.6 EAUX CLAIRES – EAUX USÉES

- Étude et exécution pour la réfection du collecteur EC au chemin des Sports (préavis n° 29/24).
- Étude pour la réfection des collecteurs et la mise en conformité des séparatifs entre le chemin du Bochet et du chemin des Vignes (préavis n° 30/24). Travaux en 2025.

6.7 PARCS ET LOISIRS

Séances avec responsables pour l'avant et l'après Caribana.

6.8 PLAN CANICULE

Visites à domicile des personnes seules et âgées de plus de huitante ans.

6.9 DÉCHETTERIE

Le tableau permet de visualiser les différentes variations observées ces trois dernières années (poids exprimé en tonnes) :

Année	2022	2023	2024
Type de déchets			
Ordures ménagères	371.66	379.30	385.48
Plastiques	48.01	49.41	46.708
Objets encombrants	64.00	63.40	63.40
Déchets compostables	280.00	300.00	350.00
Papier + carton	142.61	131.88	131.46
Verre trié par couleurs	111.70	106.60	108.35
Métaux	13.28	14.19	15.44
Déchets inertes	25.81	43.70	27.50
Total	1'057.07	1'088.48	1'128.338

La surveillance hebdomadaire des écopoints, au moyen de caméras, continue à faire baisser les infractions :

Année	2022	2023	2024
Infractions	20	6	1

PET

Chaque année, nous recevons un certificat de Pet-Recycling

Année	2022	2023	2024
Poids	6'123 kg	6'446 kg	6'322 kg
Correspond à	222'265 bouteilles	233'990 bouteilles	229'489 bouteilles
Et	697 sacs	730 sacs	670 sacs

Textura-collecte de vêtement usagés

Les statistiques suivantes nous ont été communiquées (kg):

Année	2022	2023	2024
Sacs ramassés	4'579	4'895	5'620
Poids moyen d'un sac	2.87	2.85	3.42
Poids total	13'147	13'938	19'258

7. POLICE, ORPC et SDIS

7.1 ACTIVITES DE LA POLICE INTERCOMMUNALE (PNR)

Délégué de la Municipalité au Comité de direction et Vice-Président : Robert Middleton



La PNR regroupe les communes de Nyon, Prangins et Crans. Elle a été créée en 2014.

Répartition des coûts sur base de deux critères : nombre d'habitants et densité des habitations : Crans 4,56%. Coût pour Crans en 2024 : CHF 434'257.47 (2023 : CHF 395'633.80).

Des réunions régulières sont tenues entre la Municipalité et le Corps de Police afin de traiter des sujets d'un intérêt particulier pour Crans. Ces réunions permettent un échange cordial sur les interventions dans la commune et des discussions d'ordre stratégique.

Dans ce cadre, un des objectifs de la Municipalité est de promouvoir des mesures préventives (plutôt que répressives) en matière de circulation routière. Un point essentiel est l'analyse des critères pour le placement de radars sur le territoire de la commune et leur fréquence. L'acquisition par la Municipalité de deux appareils qui mesurent et annoncent aux automobilistes leur vitesse ("speedy") nous permet de faire cette analyse avec le service radar de la PNR et de déterminer les points "sensibles" dans la commune.

Le rapport annuel de la PNR peut être consulté sur ce lien : <https://www.police-nyon-region.ch/page/rapports-de-gestion-63>

7.2 ORGANISATION RÉGIONALE DE PROTECTION CIVILE ORPC

Délégué de la Municipalité au Conseil intercommunal : Bernard Henrioux



Répartition des coûts sur base du nombre d'habitants. Coût pour Crans en 2024 : CHF 20.24 (2023 : CHF 21.63).

Crans a délégué la protection civile de la commune à l'Organisation régionale de protection civile district de Nyon (ORPC), qui couvre toutes les communes du district. Son quartier général se situe au Centre d'Engagement de Prangins.

Les activités de l'ORPC s'orientent sur l'instruction, les interventions en faveur de la collectivité (accueillir, encadrer et évacuer des personnes à mobilité réduite, assurer un hébergement à des personnes sinistrées), les interventions en situation d'urgence (ravitaillement, battue ou encore gestion de la circulation), voire de longue durée (travaux de consolidation et de déblaiement suite à des événements dommageables) ou lors d'événements particuliers (sportifs, culturels ou autres).

La protection civile appuie les autres organisations partenaires de la protection de la population (police, sapeurs-pompiers, services de la santé publique, services techniques).

Le rapport annuel de l'ORPC peut être consulté sur ce lien : <https://www.orpc-nyon.ch/>

7.3 SDIS

Délégué de la Municipalité au Conseil intercommunal : Robert Middleton



Le délégué municipal est membre des commissions des finances/gestion jusqu'en septembre 2024, et, en 2021-2022, de l'étude de la modification des statuts.

Depuis janvier 2014 le Service de Défense Incendie et de Secours Nyon-Dôle (SDIS Nyon-Dôle) regroupe 18 communes réparties sur les 4 sites opérationnels de Nyon, St-Cergue, Genolier et Bonmont.

Le SDIS s'occupe de : incendies, désincarcérations, sauvetage de personnes et d'animaux, pollutions hydrocarbures et chimiques, inondations font partie du quotidien de ces sapeurs-pompiers volontaires ; ce sont plus de 250 hommes et femmes qui assurent 24h/24h les différentes missions d'intervention et de secours auprès de la population d'un vaste secteur qui s'étend de Nyon jusqu'à la Dôle.

Répartition des coûts sur base du nombre d'habitants. Coût pour Crans en 2024 : CHF 40.76 (2023 : CHF 38.87)

Les interventions du SDIS en 2024 se trouvent sur ce lien : <https://sdis-nyon-dole.ch/sdis-nyon-dole/interventions-2024>

8. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

- Vu le préavis No 39/25 concernant le Rapport de gestion 2024 ;
- Où le rapport de la Commission de gestion, chargée de l'étude de cet objet selon les dispositions de l'article 38 du Règlement du Conseil communal ;
- Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- 1) d'adopter le rapport de gestion de l'exercice 2024, tel que présenté ;
- 2) de décharger la Municipalité de son mandat pour l'exercice 2024 ;
- 3) de décharger la Commission de gestion de son mandat pour l'année 2024.

Ainsi délibéré par la Municipalité, lors de sa séance du 28 avril 2025, afin d'être soumis à l'approbation du Conseil communal, dans sa séance du 23 juin 2025.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  La Secrétaire

Robert Middleton Pascaline Keller